



Extrait d'acte de naissance des affaires étrangères (pour les français nés à l'étranger)

Où vous adresser ? Ministère des Affaires étrangères

La demande peut être adressée par courrier sur papier libre en indiquant les nom, prénoms et date de naissance de la personne concernée par l'acte (+ noms et prénoms des parents pour une copie intégrale ou un extrait avec filiation) et l'adresse du demandeur.

Où s'adresser ?

Service central d'état civil du ministère des affaires étrangères

11, rue de la Maison Blanche

44941 Nantes Cedex 09

Infos pratiques

Coût : gratuit

Liens utiles

[Demande d'acte en ligne](#)